



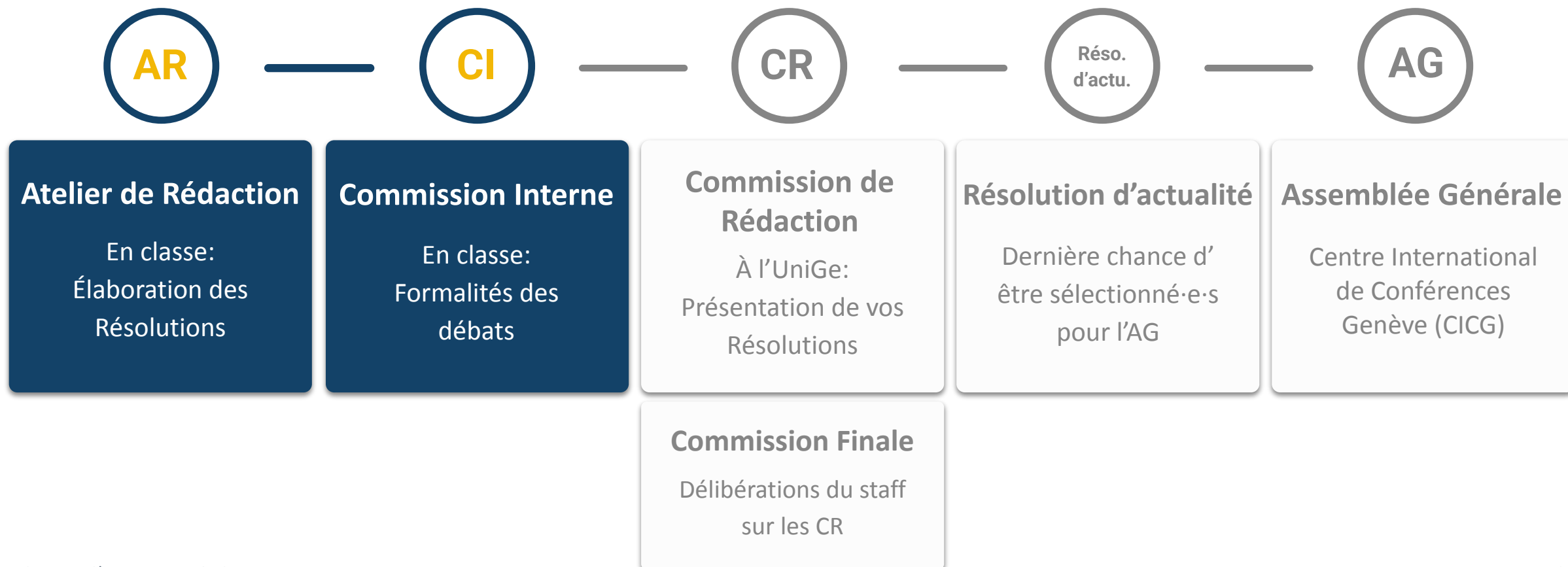
STUDENTS' UNITED NATIONS

COMMISSION INTERNE

Édition 2026-2027

Timeline du SUN

Les événements clés du Students' United Nations, en 5 étapes



Ce que vous devez retenir

La Commission Interne porte sur les **formalités du débat** et la **rédaction de Droits de Parole**.

Au terme de cette présentation, vous serez capables de :

- ***Différencier et utiliser** correctement les interventions auxquelles vous avez droit durant les débats*
- ***Rédiger** des Droits de Parole de qualité*



PLAN

1

Procédure lors des Commissions de Rédaction

2

Procédure lors de l'Assemblée Générale

3

Le Droit de Parole

4

La Résolution d'actualité

5

Les dates importantes

1

Procédure lors des Commissions de Rédaction

1.1

Types d'interventions

1.2

Schéma des interventions

1.3

Fusion

1.4

Procédure de vote

Il y a 7 différents types d'interventions

Nom	Durée	Utilité	Commentaires
Présentation initiale	5 min	Présentation de la Résolution par la délégation	PowerPoint en pdf sur clé USB (et non en ligne)
Droit de Parole	2 min	Exposer l'avis de son pays sur la Résolution de manière argumentée et construite → Permet d'ouvrir le débat	Se demande à la fin des Points d'Information de la présentation initiale (2 par Résolution)
Point d'information	~ 30 sec	Poser une question brève relative à la Résolution ou au Droit de Parole	Se demande à la fin de la présentation initiale ou du Droit de Parole
Droit de Réplique	2 min	Se défendre face à des propos offensants tenus lors d'un Droit de Parole	Se demande pendant le Droit de Parole

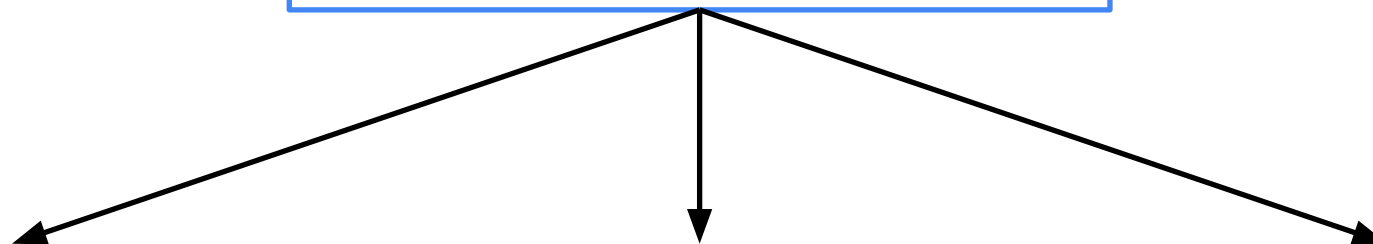
01 COMMISSIONS DE RÉDACTION – TYPES D'INTERVENTIONS

Nom	Durée	Utilité	Commentaires
Présentation finale	2 min	Conclusion des débats par la délégation présentatrice	Permet également de répondre aux propos des autres délégations
Point d'ordre	-	Rectifier un problème d'ordre formel ou procédural	2 points d'ordre par Résolution maximum
Challenge the Chair	-	Signaler une iniquité entre une délégation et le/ la Président·e de Séance siégeant	Arrêt momentané des débats

Schéma des interventions

Commission de Rédaction

Présentation Initiale : 5 min



Point d'information n°1

⇒ Réponse

Point d'information n°2

⇒ Réponse

Point d'information n°3

⇒ Réponse

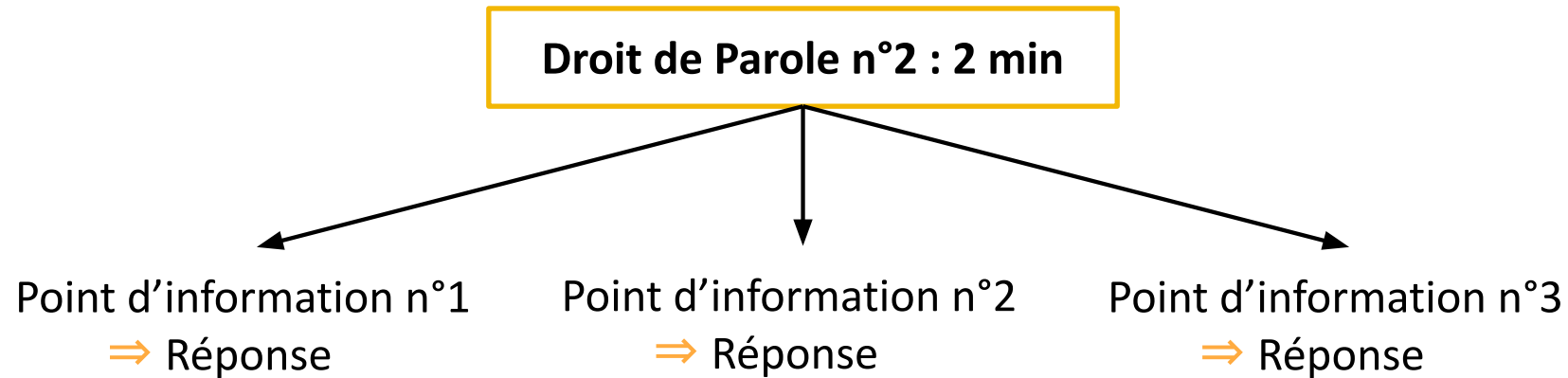
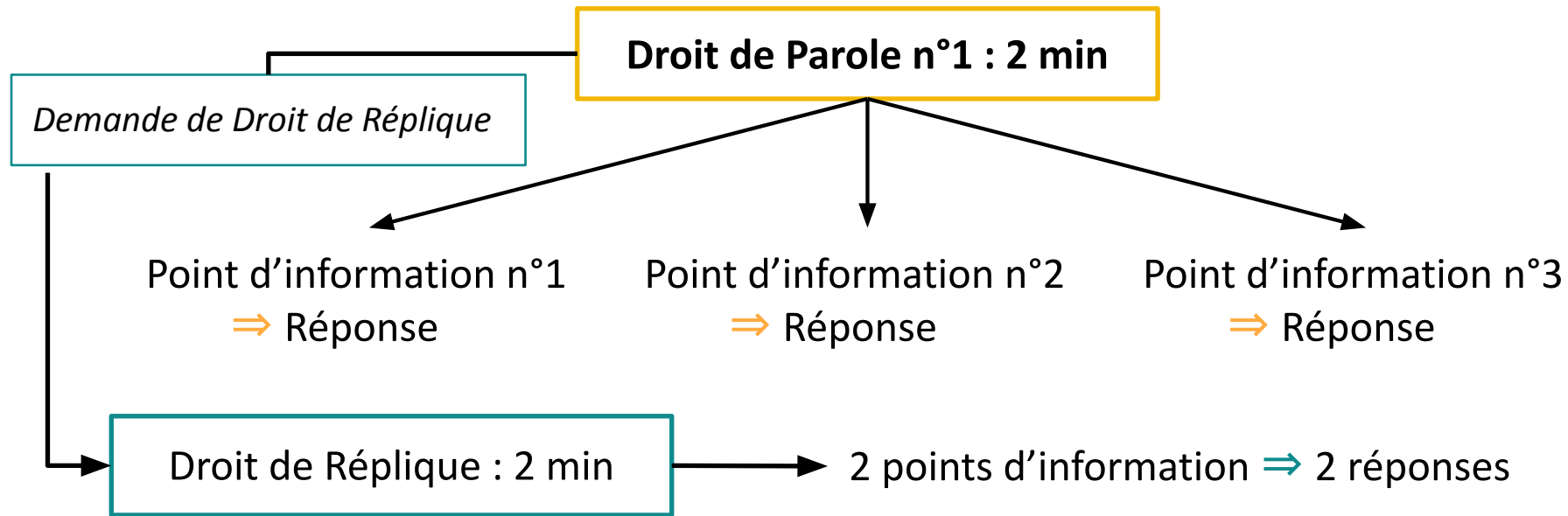
Ouverture des débats

Légende :

Nom de l'événement

Délégation présentatrice

⇒ Réponse de la délégation
présentatrice



Fermeture des débats

Intervention finale : 2 min

Légende :

Délégation ayant le DP

⇒ Réponse de la délégation
ayant DP

Délégation ayant DR

⇒ Réponse de la délégation
ayant DR

Délégation présentatrice

La fusion

Définition

Association des Résolutions de deux délégations lors des votes de demi-journée

- Les deux délégations s'unissent et agissent conjointement, au même nom d'une Résolution commune



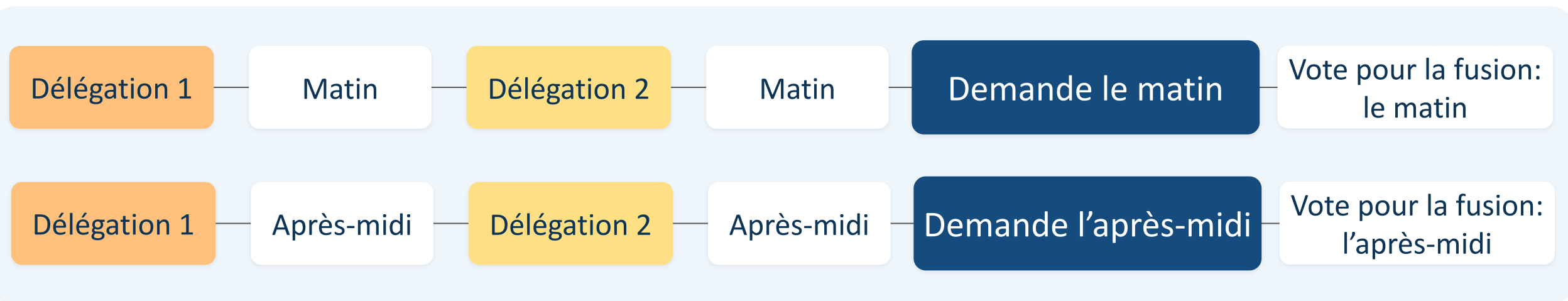
Conditions

- Idée commune
- Même position diplomatique sur le sujet
- Résolution quasiment identique
- Même salle de présentation
- Approbation du Bureau

Uniquement possible lors des **Commissions de Rédaction!**

Schéma pour les fusions

Cas 1 et 2 : présentations *au même moment* de la journée



Cas 3 : présentations à des moments *différents*



La procédure de vote lors des CR

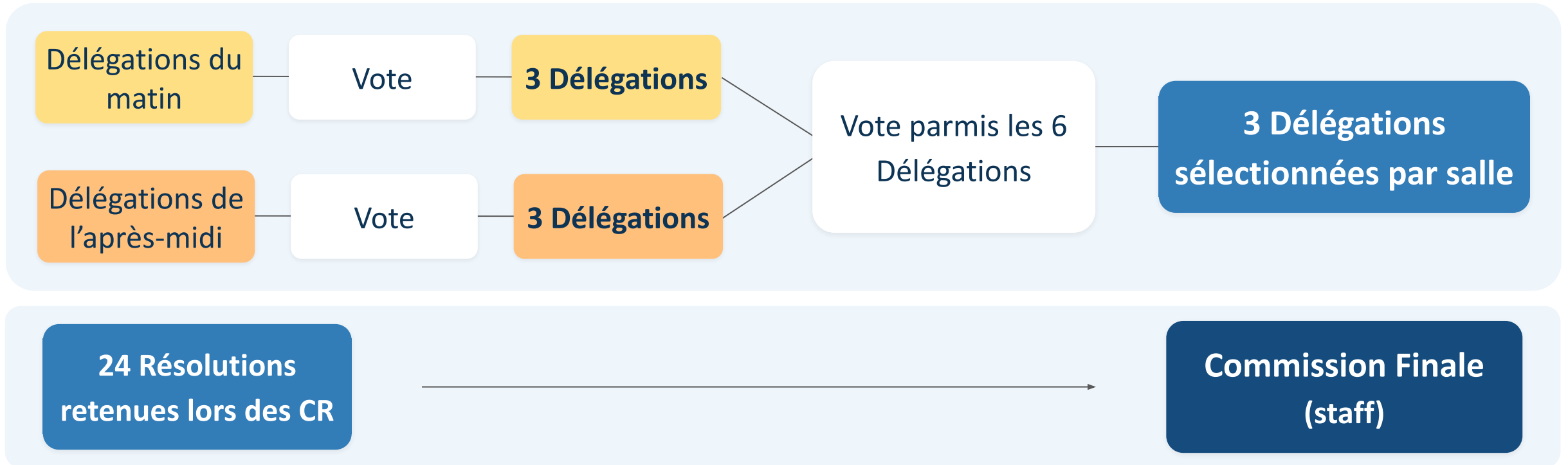
Toutes les délégations ont le droit de vote :

- 1 Chaque délégation résume sa Résolution (30 secondes)
- 2 Période de lobbying (10-15 minutes)
- 3 Vote à bulletin secret

Votez pour la meilleure
Résolution **indépendamment de**
votre position diplomatique!



Schéma des procédures de vote



NB : être sélectionné aux CR ne garantit pas l'accès à l'AG! Environ la moitié des Résolutions passeront les CF.

2

Procédure lors de l'Assemblée Générale

2.1

Types d'interventions

2.2

Schéma des interventions

2.3

Procédure de vote

Différences entre les CR et l'AG

Nom	Durée CR	Durée AG	Commentaires
Présentation initiale	5 min	7 min	
Droit de Parole	2 min	5 min (max*)	<u>Aux CR</u> : se demande en levant la main → 2 par Résolution <u>À l'AG</u> : se dépose à l'estrade, avant le début de la Résolution qui précède celle qui vous intéresse. → 4 par Résolution *Penser aux interprètes
Point d'information	~ 30 sec	~ 30 sec	
Droit de Réplique	2 min	2 min	

02 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE – TYPES D'INTERVENTIONS

Nom	Durée CR	Durée AG	Commentaires
Présentation finale	2 min	2 min	
Point d'ordre	-	-	<u>Aux CR</u> : 2 points d'ordre par Résolution maximum <u>À l'AG</u> : 5 points d'ordre par Résolution maximum
Challenge the Chair	-	-	

Schéma des interventions

Légende :

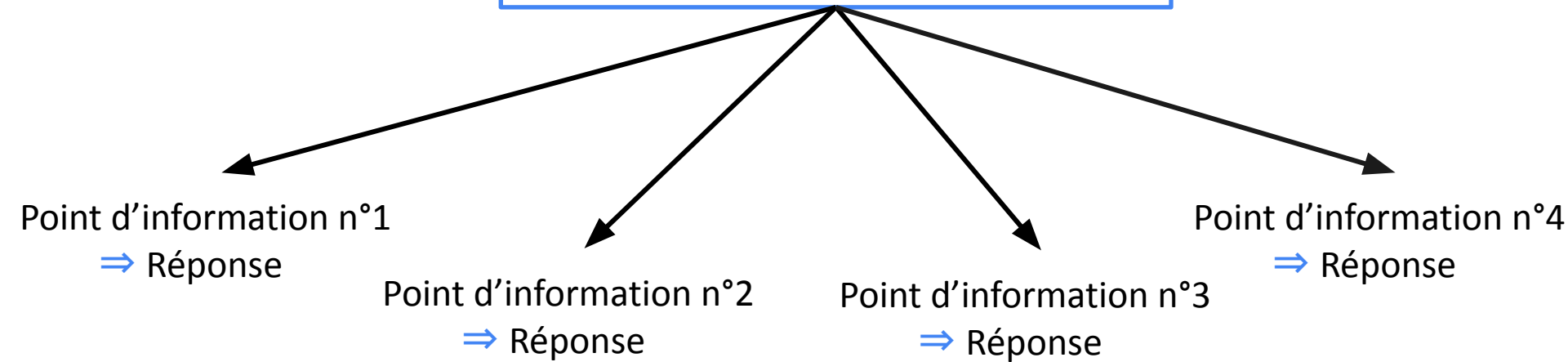
Nom de l'événement

Délégation présentatrice

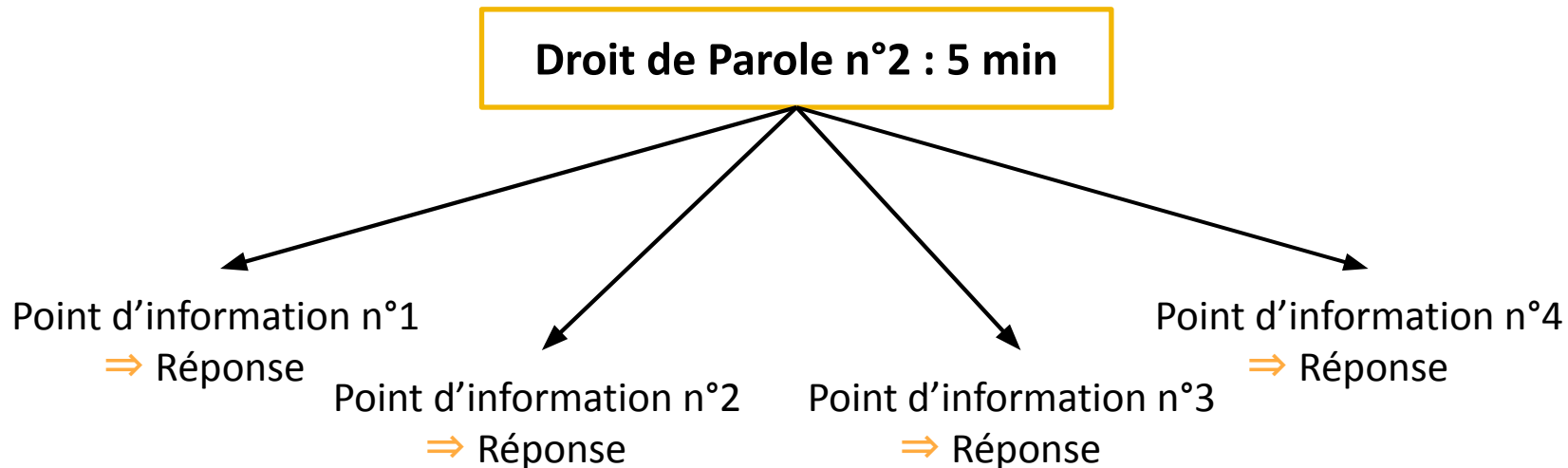
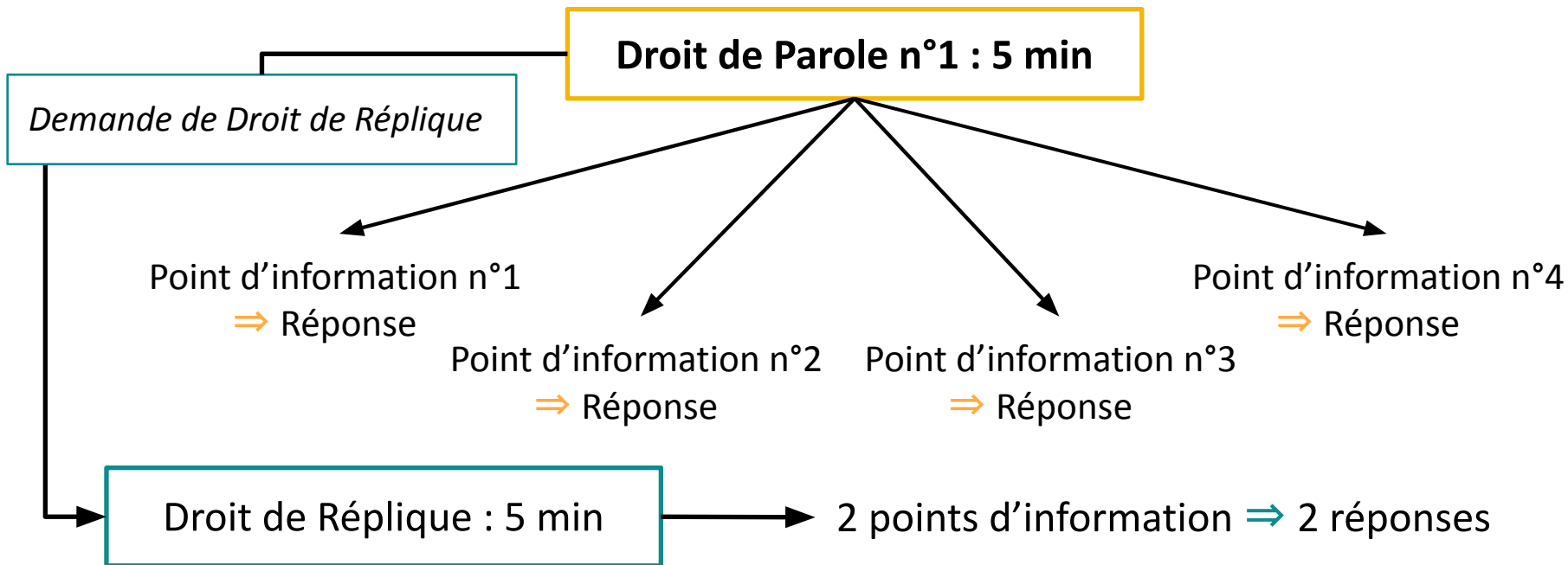
⇒ Réponse de la délégation
présentatrice

Assemblée Générale

Présentation Initiale : 7 min



Ouverture des débats



Légende :

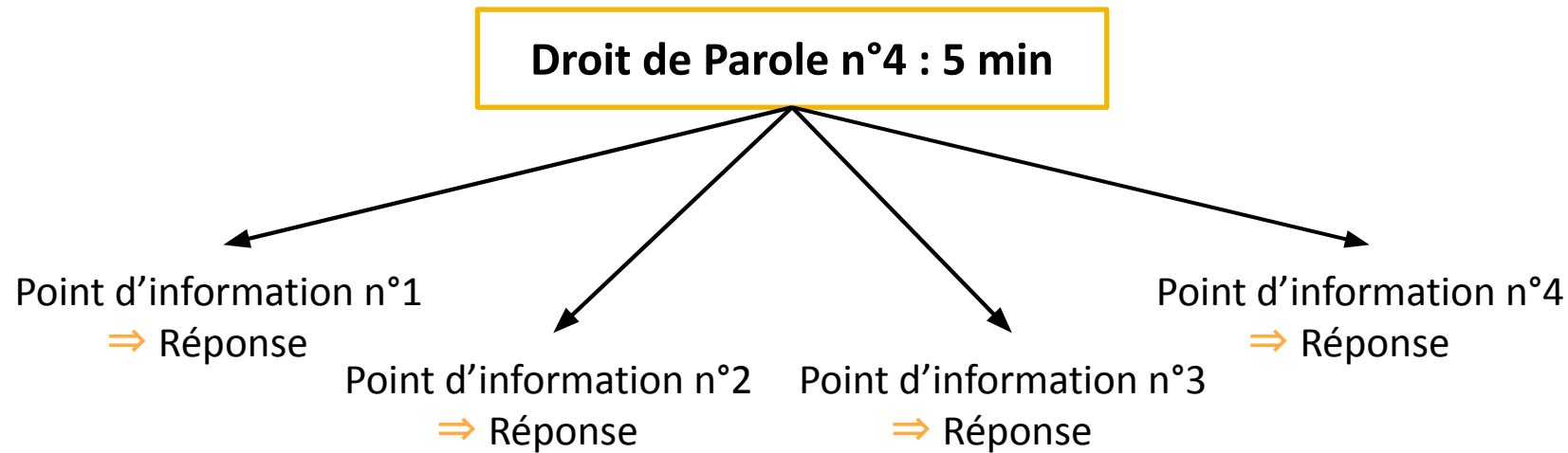
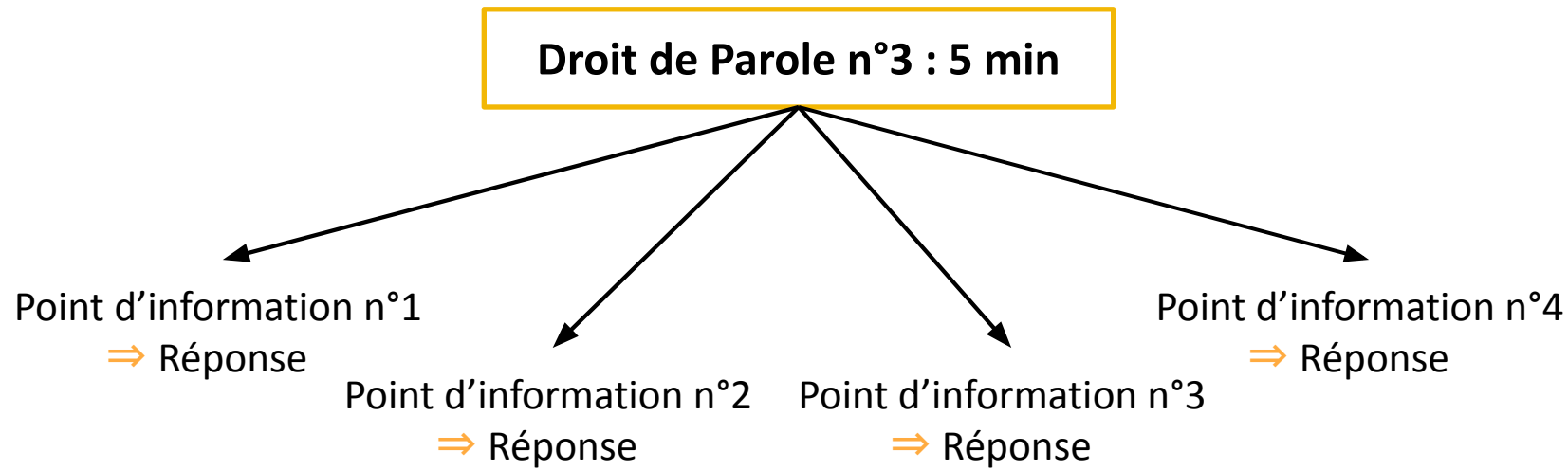
Délégation ayant le DP

⇒ Réponse de la délégation ayant DP

Délégation ayant DR

⇒ Réponse de la délégation ayant DR

Délégation présentatrice



Fermeture des débats

Intervention finale : 2 min

Légende :

Délégation ayant le DP

⇒ Réponse de la délégation ayant DP

Délégation ayant DR

⇒ Réponse de la délégation ayant DR

Délégation présentatrice

La procédure de vote lors de l'AG

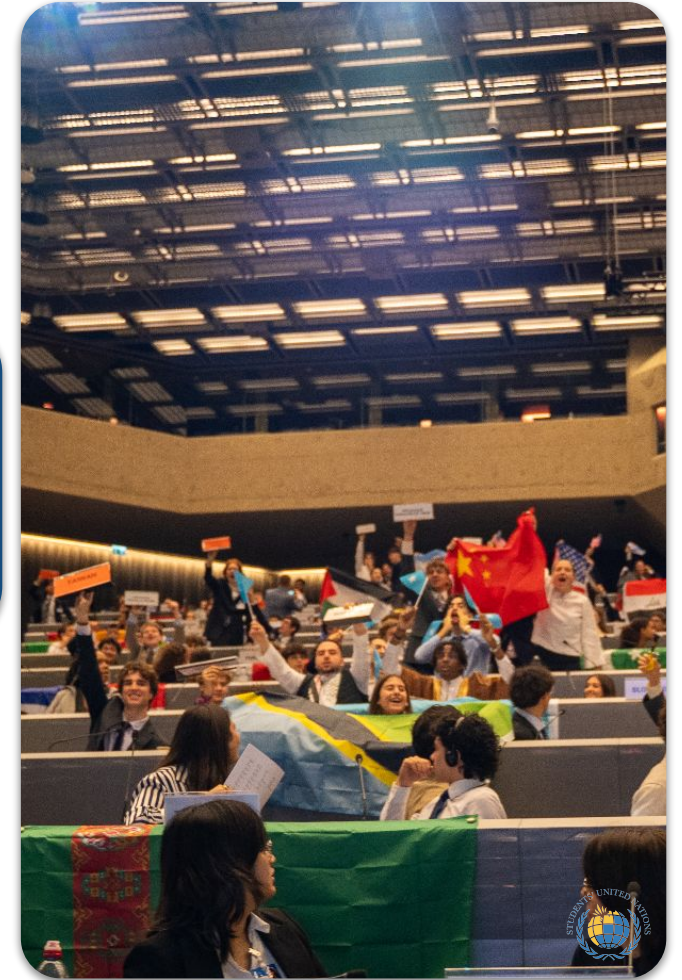


Seules les **délégations avec un écriteau blanc** ont le **droit de vote**



Vote à main levée

Votez selon les **positions diplomatiques** de votre **délégation!**



3

Le Droit de Parole

3.1

Définition

3.2

Schéma du dépôt des DP lors de l'AG

3.3

Exemple de Droit de Parole

Qu'est ce que le Droit de Parole ?

Le Droit de Parole est une prise de position **pour ou contre** la Résolution présentée.

➔ **Pas de neutralité !**

Utilité

Permet d'ouvrir le débat

- Citer d'autres pays concernés
- Donner des sources
- Exprimer son accord
- Pointer du doigt

Contenu

- Mentionner son pays et sa position
- Énoncer des arguments en faveur/ défaveur de la Résolution présentée
- Inviter les autres délégations à voter comme soi



Qu'est ce que le Droit de Parole ?

Le Droit de Parole est une prise de position **pour ou contre** la Résolution présentée.

→ **Pas de neutralité !**

Utilité

Permet d'ouvrir le débat

- Citer d'autres pays concernés
- Donner des sources
- Exprimer son accord
- Pointer du doigt

Contenu

- Mentionner son pays et sa position
- Énoncer des arguments en faveur/ défaveur de la Résolution présentée
- Inviter les autres délégations à voter comme soi

Comment le demander?

Aux CR : en levant la main

À l'AG : en déposant votre DP à l'estrade **dans les délais**



Schéma du dépôt des DP

Quand faut-il déposer son Droit de Parole lors de l'**Assemblée Générale**?

→ Prenons un exemple

BUT : déposer un
Droit de Parole pour
la **Résolution de la
Suisse**

PROGRAMME

10H00	RÉSOLUTION I - OMAN
11H15	PAUSE
11H30	RÉSOLUTION II - PHILIPPINES
12H45	PAUSE DE MIDI
14H00	RÉSOLUTION III - INDE
15H30	PAUSE
15H45	RÉSOLUTION IV - SUISSE
17H00	PAUSE
17H15	RÉSOLUTION V - COLOMBIE



Schéma du dépôt des Droits de Parole

BUT : déposer un Droit de Parole pour la Résolution de la Suisse

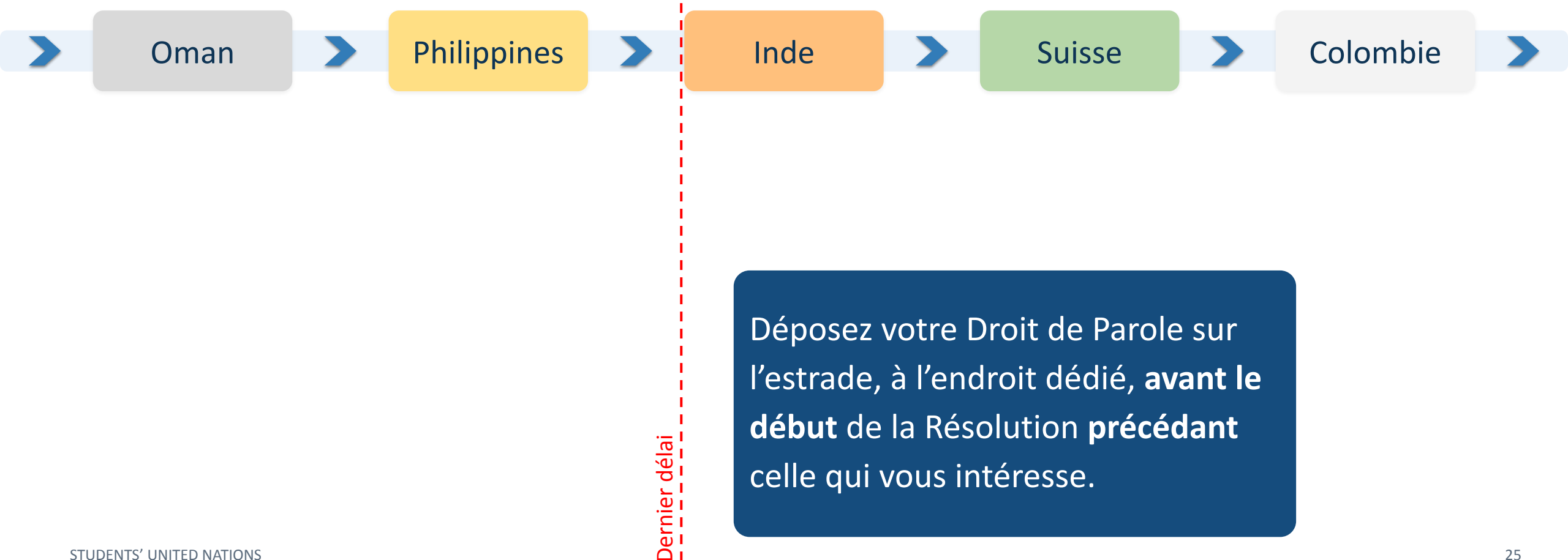


Schéma du dépôt des Droits de Parole

BUT : déposer un Droit de Parole pour la Résolution de la Suisse



Pourquoi ?

Le staff reçoit des dizaines de DP par Résolution.

Les Président·e·s de Séance ont besoin de temps pour les lire, les trier et sélectionner les meilleurs!

Dernier délai

Déposez votre Droit de Parole sur l'estrade, à l'endroit dédié, **avant le début** de la Résolution **précédant** celle qui vous intéresse.

Pensez à anticiper !

- Vous devez déposer vos DP **environ 1h30 avant** la Résolution qui vous intéresse.
(en moyenne)
- Le staff ne les déposera pas à votre place durant d'autres présentations.

Dernier délai pour déposer le DP

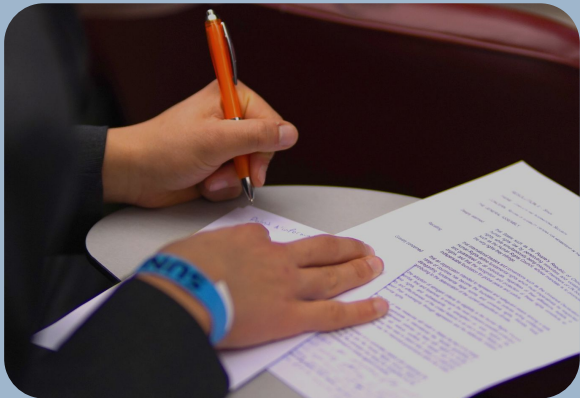
PROGRAMME

10H00	RÉSOLUTION I - OMAN
11H15	PAUSE
11H30	RÉSOLUTION II - PHILIPPINES
12H45	PAUSE DE MIDI
14H00	RÉSOLUTION III - INDE
15H30	PAUSE
15H45	RÉSOLUTION IV - SUISSE
17H00	PAUSE
17H15	RÉSOLUTION V - COLOMBIE

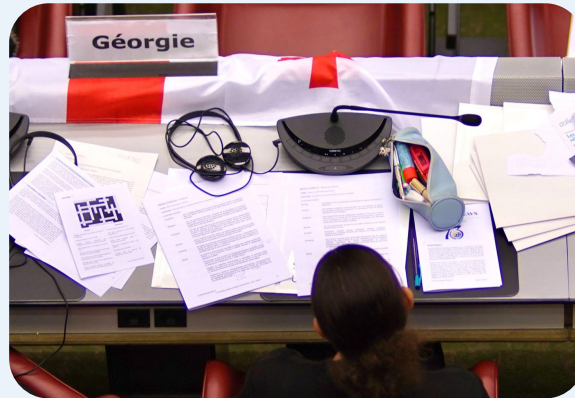


Qu'est ce qui fait un bon Droit de Parole ?

**Des arguments solides,
mis en évidence**



**Mention de sa
délégation et de sa
position au début du DP**



**Respect d'une longueur
cohérente avec le temps
de parole imparti**



Exemple de Droit de Parole

Modèle de Droit de Parole type

- Droit de Parole rédigé sur la Résolution d'Oman, qui parle de la disparition des cultures causée par l'immigration massive et la baisse de la natalité.
 - Rédigé par les Président·e·s de Séance du SUN.
- Inspirez-vous de la mise en page et de la structure !

Si votre Droit de Parole n'est pas retenu, ne vous découragez pas: transformez-le en **Point d'Information**.

Droit de parole de l'Arabie Saoudite : POUR la Résolution d'Oman

Cher·ère Président·e, honorables délégués,

Nous souhaitons exprimer notre soutien à la résolution présentée par Oman concernant la disparition des cultures et les conséquences des transformations démographiques mondiales.

La diminution de la natalité dans de nombreuses régions du monde nous préoccupe fortement. À long terme, toutes les délégations seront concernées et il ne sera plus possible de faire marche arrière. La résolution rappelle que le taux de fécondité mondial est tombé à **seulement 2,2 enfants par femme** en 2023. Cette évolution nous oblige à réfléchir aux conditions économiques et sociales permettant aux familles d'avoir et d'élever leurs enfants.

L'Arabie saoudite considère que **la famille est un pilier essentiel** de la stabilité de notre société et valorise l'évolution du rôle des femmes dans celle-ci. Cela dit, le taux de fécondité des femmes saoudiennes est passé de 2,6 en 2015 à 2,3 en 2024. Cette différence notable en moins de 10 ans nous préoccupe et la résolution d'Oman pourrait permettre un changement. Par la même occasion, l'Arabie saoudite s'affole devant la situation de certaines nations. La **République de Corée** est à citer, avec un taux phénoménalement bas de 0,7 enfant par femme en 2023, c'est un record bravo ! Le mouvement 4B des femmes coréennes est inquiétant: pas de mariage, pas d'enfants, pas de relations amoureuses ni sexuelles. Quand nous voyons que dans la 13e économie mondiale le manque de reconnaissance du travail domestique et de considération de la culture locale mène à de tels dégâts nous ne pouvons que nous alarmer. Mais elle n'est pas seule ! Avec des taux de natalité respectifs de 0,695, 0,87 et 1,14 **Taïwan, Singapour** et même **l'Italie** doivent se questionner.

Nous soutenons également la **légitimité du travail domestique**. L'éducation des enfants, la transmission des traditions et la gestion du foyer représentent une contribution réelle à la société, même lorsqu'elles ne sont pas directement rémunérées. De plus, la reconnaissance du travail domestique pourrait permettre aux travailleurs d'atteindre des postes plus élevés tout en créant leur propre foyer.

Cependant, cette reconnaissance doit aller dans le sens de la liberté de choix. L'Arabie saoudite a connu une importante progression de la participation des femmes sur le marché du travail. En effet, d'après la **Banque mondiale** 35,2% de la population féminine âgée de 15 ans et plus travaillent contre 29,5% en 2020.

Nous considérons donc que les États doivent permettre aux femmes qui souhaitent travailler de le faire, tout en permettant à celles qui choisissent de consacrer leur temps à leur famille d'être reconnues et soutenues.

Enfin, nous partageons la préoccupation exprimée par Oman concernant la pénurie de main-d'œuvre locale et la **dépendance excessive à la main-d'œuvre étrangère**. L'Arabie saoudite mène déjà une politique appelée "**saoudisation**" dont le but est d'instaurer des quotas de recrutement de citoyens saoudiens dans le secteur privé. Notre objectif est d'observer une différence massive d'ici 2030, sachant que la saoudisation n'existe officiellement que depuis 2011 et qu'elle s'est intensifiée depuis 2016. Ce type de politique est instauré dans de nombreux pays du Golfe tels que le **Koweït**, le **Qatar** ou encore le **Bahreïn**. Nous appelons donc les autres délégations présentes ici à suivre ce modèle dans l'intérêt de tous.

Nous estimons donc qu'encourager l'emploi local, soutenir les familles et préserver les traditions nationales sont des priorités. Nous appelons donc l'ensemble des États membres à agir afin de préserver les cultures autour du globe en votant oui à cette résolution.



Indique **clairement**,
en haut de page, le
nom de la délégation
et sa **position**

Droit de parole de **l'Arabie Saoudite :**
POUR la Résolution d'Oman

Cher·ère Président·e, honorables délégués,

Nous souhaitons exprimer notre soutien à la résolution présentée par Oman concernant la disparition des cultures et les conséquences des transformations démographiques mondiales.

La diminution de la natalité dans de nombreuses régions du monde nous préoccupe fortement. À long terme, toutes les délégations seront concernées et il ne sera plus possible de faire marche arrière. La résolution rappelle que le taux de fécondité mondial est tombé à **seulement 2,2 enfants par femme** en 2023. Cette évolution nous oblige à réfléchir aux conditions économiques et sociales permettant aux familles d'avoir et d'élever leurs enfants.

L'Arabie saoudite considère que **la famille est un pilier essentiel** de la stabilité de notre société et valorise l'évolution du rôle des femmes dans celle-ci. Cela dit, le taux de fécondité des femmes saoudiennes est passé de 2,6 en 2015 à 2,3 en 2024. Cette différence notable en moins de 10 ans nous préoccupe et la résolution d'Oman pourrait permettre un changement. Par la même occasion, l'Arabie saoudite s'affole devant la situation de certaines nations. La **République de Corée** est à citer, avec un taux phénoménalement bas de 0,7 enfant par femme en 2023, c'est un record bravo ! Le mouvement 4B des femmes coréennes est inquiétant: pas de mariage, pas d'enfants, pas de relations amoureuses ni sexuelles. Quand nous voyons que dans la 13e économie mondiale le manque de reconnaissance du travail domestique et de considération de la culture locale mène à de tels dégâts nous ne pouvons que nous alarmer. Mais elle n'est pas seule ! Avec des taux de natalité respectifs de 0,695, 0,87 et 1,14 **Taïwan, Singapour** et même **l'Italie** doivent se questionner.

Indique **clairement**,
en haut de page, le
nom de la délégation
et sa **position**

Rappelle le sujet de
la Résolution
présentée par Oman
(délégation présentatrice)

Droit de parole de ***l'Arabie Saoudite :***
POUR la Résolution d'Oman

Cher·ère Président·e, honorables délégués,

Nous souhaitons exprimer notre soutien à la résolution présentée par Oman **concernant la disparition des cultures et les conséquences des transformations démographiques mondiales.**

La diminution de la natalité dans de nombreuses régions du monde nous préoccupe fortement. À long terme, toutes les délégations seront concernées et il ne sera plus possible de faire marche arrière. La résolution rappelle que le taux de fécondité mondial est tombé à **seulement 2,2 enfants par femme** en 2023. Cette évolution nous oblige à réfléchir aux conditions économiques et sociales permettant aux familles d'avoir et d'élever leurs enfants.

L'Arabie saoudite considère que **la famille est un pilier essentiel** de la stabilité de notre société et valorise l'évolution du rôle des femmes dans celle-ci. Cela dit, le taux de fécondité des femmes saoudiennes est passé de 2,6 en 2015 à 2,3 en 2024. Cette différence notable en moins de 10 ans nous préoccupe et la résolution d'Oman pourrait permettre un changement. Par la même occasion, l'Arabie saoudite s'affole devant la situation de certaines nations. La **République de Corée** est à citer, avec un taux phénoménalement bas de 0,7 enfant par femme en 2023, c'est un record bravo ! Le mouvement 4B des femmes coréennes est inquiétant: pas de mariage, pas d'enfants, pas de relations amoureuses ni sexuelles. Quand nous voyons que dans la 13e économie mondiale le manque de reconnaissance du travail domestique et de considération de la culture locale mène à de tels dégâts nous ne pouvons que nous alarmer. Mais elle n'est pas seule ! Avec des taux de natalité respectifs de 0,695, 0,87 et 1,14 **Taïwan, Singapour** et même **l'Italie** doivent se questionner.

Indique **clairement**,
en haut de page, le
nom de la délégation
et sa **position**

Rappelle le sujet de
la Résolution
présentée par Oman
(délégation présentatrice)

Explique la position
de son pays vis-à-vis
de la Résolution
présentée

Droit de parole de ***l'Arabie Saoudite :***
POUR la Résolution d'Oman

Cher·ère Président·e, honorables délégués,

Nous souhaitons exprimer notre soutien à la résolution présentée par Oman **concernant la disparition des cultures et les conséquences des transformations démographiques mondiales.**

La diminution de la natalité dans de nombreuses régions du monde nous préoccupe fortement. À long terme, toutes les délégations seront concernées et il ne sera plus possible de faire marche arrière. La résolution rappelle que le taux de fécondité mondial est tombé à **seulement 2,2 enfants par femme** en 2023. Cette évolution nous oblige à réfléchir aux conditions économiques et sociales permettant aux familles d'avoir et d'élever leurs enfants.

L'Arabie saoudite considère que **la famille est un pilier essentiel** de la stabilité de notre société et valorise l'évolution du rôle des femmes dans celle-ci. Cela dit, le taux de fécondité des femmes saoudiennes est passé de 2,6 en 2015 à 2,3 en 2024. Cette différence notable en moins de 10 ans nous préoccupe et la résolution d'Oman pourrait permettre un changement. Par la même occasion, l'Arabie saoudite s'affole devant la situation de certaines nations. La **République de Corée** est à citer, avec un taux phénoménalement bas de 0,7 enfant par femme en 2023, c'est un record bravo ! Le mouvement 4B des femmes coréennes est inquiétant: pas de mariage, pas d'enfants, pas de relations amoureuses ni sexuelles. Quand nous voyons que dans la 13e économie mondiale le manque de reconnaissance du travail domestique et de considération de la culture locale mène à de tels dégâts nous ne pouvons que nous alarmer. Mais elle n'est pas seule ! Avec des taux de natalité respectifs de 0,695, 0,87 et 1,14 **Taïwan, Singapour** et même **l'Italie** doivent se questionner.

Indique **clairement**,
en haut de page, le
nom de la délégation
et sa **position**

Rappelle le sujet de
la Résolution
présentée par Oman
(délégation présentatrice)

Explique la position
de son pays vis-à-vis
de la Résolution
présentée

Droit de parole de ***l'Arabie Saoudite :***
POUR la Résolution d'Oman

Cher·ère Président·e, honorables délégués,

Nous souhaitons exprimer notre soutien à la résolution présentée par Oman **concernant la disparition des cultures et les conséquences des transformations démographiques mondiales.**

La diminution de la natalité dans de nombreuses régions du monde nous préoccupe fortement. À long terme, toutes les délégations seront concernées et il ne sera plus possible de faire marche arrière. La résolution rappelle que le taux de fécondité mondial est tombé à **seulement 2,2 enfants par femme** en 2023. Cette évolution nous oblige à réfléchir aux conditions économiques et sociales permettant aux familles d'avoir et d'élever leurs enfants.

L'Arabie saoudite considère que **la famille est un pilier essentiel** de la stabilité de notre société et valorise l'évolution du rôle des femmes dans celle-ci. Cela dit, le taux de fécondité des femmes saoudiennes est passé de 2,6 en 2015 à 2,3 en 2024. Cette différence notable en moins de 10 ans nous préoccupe et la résolution d'Oman pourrait permettre un changement. Par la même occasion, l'Arabie saoudite s'affole devant la situation de certaines nations. **La République de Corée** est à citer, avec un taux phénoménalement bas de 0,7 enfant par femme en 2023, **c'est un record bravo !** Le mouvement 4B des femmes coréennes est inquiétant: pas de mariage, pas d'enfants, pas de relations amoureuses ni sexuelles. Quand nous voyons que dans la 13e économie mondiale le manque de reconnaissance du travail domestique et de considération de la culture locale mène à de tels dégâts nous ne pouvons que nous alarmer. Mais elle n'est pas seule ! Avec des taux de natalité respectifs de 0,695, 0,87 et 1,14 **Taïwan, Singapour** et même **l'Italie** doivent se questionner.

Suscite le débat en
pointant du doigt les
mauvaises pratiques
d'autres pays

Rappelle la position
et invite les autres
délégations à voter
dans le même sens

Nous soutenons également la **légitimité du travail domestique**. L'éducation des enfants, la transmission des traditions et la gestion du foyer représentent une contribution réelle à la société, même lorsqu'elles ne sont pas directement rémunérées. De plus, la reconnaissance du travail domestique pourrait permettre aux travailleurs d'atteindre des postes plus élevés tout en créant leur propre foyer.

Cependant, cette reconnaissance doit aller dans le sens de la liberté de choix. L'Arabie saoudite a connu une importante progression de la participation des femmes sur le marché du travail. En effet, d'après la **Banque mondiale** 35,2% de la population féminine âgée de 15 ans et plus travaillent contre 29,5% en 2020.

Nous considérons donc que les États doivent permettre aux femmes qui souhaitent travailler de le faire, tout en permettant à celles qui choisissent de consacrer leur temps à leur famille d'être reconnues et soutenues.

Enfin, nous partageons la préoccupation exprimée par Oman concernant la pénurie de main-d'œuvre locale et la **dépendance excessive à la main-d'œuvre étrangère**. L'Arabie saoudite mène déjà une politique appelée "**saoudisation**" dont le but est d'instaurer des quotas de recrutement de citoyens saoudiens dans le secteur privé. Notre objectif est d'observer une différence massive d'ici 2030, sachant que la saoudisation n'existe officiellement que depuis 2011 et qu'elle s'est intensifiée depuis 2016. Ce type de politique est instauré dans de nombreux pays du Golfe tels que le **Koweït**, le **Qatar** ou encore le **Bahreïn**. Nous appelons donc les autres délégations présentes ici à suivre ce modèle dans l'intérêt de tous.

Nous estimons donc qu'encourager l'emploi local, soutenir les familles et préserver les traditions nationales sont des priorités. Nous appelons donc l'ensemble des États membres à agir afin de préserver les cultures autour du globe en votant oui à cette résolution.



Rappelle la position
et invite les autres
délégations à voter
dans le même sens

Nous soutenons également la **légitimité du travail domestique**. L'éducation des enfants, la transmission des traditions et la gestion du foyer représentent une contribution réelle à la société, même lorsqu'elles ne sont pas directement rémunérées. De plus, la reconnaissance du travail domestique pourrait permettre aux travailleurs d'atteindre des postes plus élevés tout en créant leur propre foyer.

Cependant, cette reconnaissance doit aller dans le sens de la liberté de choix. L'Arabie saoudite a connu une importante progression de la participation des femmes sur le marché du travail. En effet, d'après la **Banque mondiale** 35,2% de la population féminine âgée de 15 ans et plus travaillent contre 29,5% en 2020.

Nous considérons donc que les États doivent permettre aux femmes qui souhaitent travailler de le faire, tout en permettant à celles qui choisissent de consacrer leur temps à leur famille d'être reconnues et soutenues.

Enfin, nous partageons la préoccupation exprimée par Oman concernant la pénurie de main-d'œuvre locale et la **dépendance excessive à la main-d'œuvre étrangère**. L'Arabie saoudite mène déjà une politique appelée "**saoudisation**" dont le but est d'instaurer des quotas de recrutement de citoyens saoudiens dans le secteur privé. Notre objectif est d'observer une différence massive d'ici 2030, sachant que la saoudisation n'existe officiellement que depuis 2011 et qu'elle s'est intensifiée depuis 2016. Ce type de politique est instauré dans de nombreux pays du Golfe tels que le **Koweït**, le **Qatar** ou encore le **Bahreïn**. Nous appelons donc les autres délégations présentes ici à suivre ce modèle dans l'intérêt de tous.

Nous estimons donc qu'encourager l'emploi local, soutenir les familles et préserver les traditions nationales sont des priorités. **Nous appelons donc l'ensemble des États membres à agir afin de préserver les cultures autour du globe en votant oui à cette résolution.**



Mise en évidence
des éléments clés
(statistiques, pays
cités, arguments
principaux)

NB : n'hésitez pas à surligner les arguments principaux ; l'objectif est qu'ils soient repérables en un coup d'oeil.

Résolution d'actualité

C'est une dernière chance pour les délégations qui n'ont pas été sélectionnées aux CR de quand même passer à l'**Assemblée Générale**.

→ Rédaction d'une **toute nouvelle Résolution**

Conditions à respecter

- Parler d'un **problème actuel**, survenu **après le 14 novembre**
 - Toucher un ensemble de pays
 - Respecter la position diplomatique de sa délégation
- Les **fusions** ne sont **pas possibles** sur une Résolution d'actualité.

Le staff sélectionne la Résolution qui passera à l'Assemblée Générale.



À noter dans vos agendas

Commission de Rédaction

Samedi 14 novembre 2026

Lieu à confirmer

Assemblée Générale

du 10 au 12 février 2027

Au CICG

Toute **tenue traditionnelle** de la
délégation représentée est
autorisée et recommandée.
À défaut, une **tenue correcte** est
obligatoire.

A photograph of a classroom where students are participating in an activity. Several students are standing and holding up white papers or small flags. One student in the center is holding up a large French flag. The classroom has large windows and a screen in the background.

À SUIVRE

Prochaine étape :
les Commissions de Rédaction!





STUDENTS' UNITED NATIONS

Merci pour votre attention !

Les règlements des Commissions de Rédaction et de l'Assemblée Générale sont disponibles sur le site du SUN.

<https://studentsun.org/statuts/>



@studentsunitednations



Students' United Nations



studentsun.org